

Politique régionale de la forêt et du bois

Avancement du dispositif Normandie Forêt Conseil 2023-2027

Commission Régionale Forêt-Bois
14 novembre 2025

Direction de l'Agriculture et des Ressources Marines



Le principe de Normandie Forêt Conseil



Une structure agréée réalise la prestation de conseil et gère le dossier de subvention auprès de la Région

Le propriétaire n'a plus qu'à payer un reste à charge grâce à la participation régionale (environ 20% du prix initial TTC)

La structure agréée reçoit de la Région la participation prévue dans la convention



Pour le propriétaire forestier :

- Un accès facilité à du conseil de qualité
- Une forêt mieux gérée
- Une montée en compétence pour les petits propriétaires



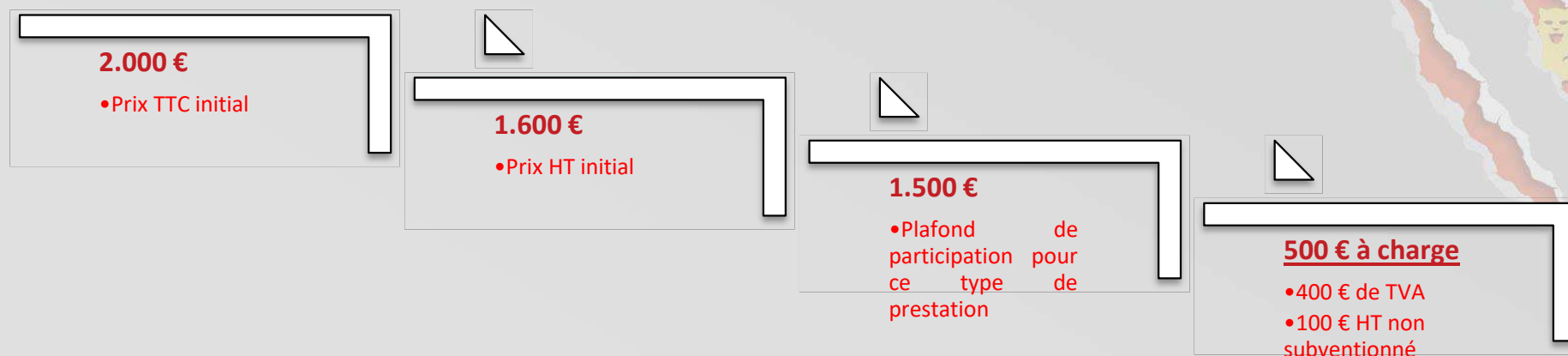
Pour les prestataires agréés:

- Une meilleure visibilité auprès des propriétaires normands
- Une augmentation de la demande avec les petits propriétaires
- Une prise de conscience des différents enjeux de la forêt

- **Les propriétaires privés de forêt normande, sous de nombreuses formes :**
 - Groupements forestiers, groupements fonciers, associations syndicales, indivisions, organisations de producteurs, Société Civile Immobilière, Société Anonyme
- **Les petits propriétaires privés de forêt normande sans document de gestion durable (< 20 ha)**
 - Pour une première réflexion sur la gestion forestière (prestation de première visite) ou l'établissement d'un plan simple de gestion volontaire
- **Les propriétaires privés de forêt normande sous document de gestion durable (toute surface)**
 - Eligible à toutes les autres prestations
- **Les collectivités sous régime forestier**
 - Eligible sur certaines prestations cibles : sécurité et santé des forêts accueillant du public, équilibre sylvo-cynégétique, biodiversité – zone à enjeux, préservation des sols forestiers

Exemple de prestation Normandie Forêt Conseil :

Une propriétaire d'une forêt de 120 ha demande à une structure agréée un conseil sur la valorisation de la régénération naturelle.



A la fin de la prestation de conseil, le propriétaire ne paie que le reste à charge de 500 € et la Région reverse la participation de 1.500 € à la structure de conseil agréée.

3 volets / 3 types de conseils

Biodiversité et environnement forestier :

- Gestion durable des sols forestiers
- Valorisation de la régénération naturelle
- Indice de Biodiversité Potentielle (IBP)
- Zone à enjeux
- Approfondissement (biodiversité)

Gestion forestière :

- Première visite
- Sécurité et santé des forêts accueillant des publics
- Equilibre sylvo-cynégétique
- Cartographie des cloisonnements

Prestations
soumises à
validation du
CRPF

**Volet
A**

Plan Simple de Gestion volontaire :
1^{ère} génération, renouvellement et
concerté

Cartographie des stations

**Volet
B**

Prestations
« types »
prévues dans
NFC

Prestations
« libres »
soumises à
candidature

**Volet
C**

Conseil Stratégique Forestier (CSF) :
Prestation agréée sur candidature
spécifique

Prestataires agréés

Nombre de prestataires agréés en 2025	15
Sur le volet A	12
Sur le volet B	11
Sur le volet C	3

[1- dispositif - structures et prestations agreees -
septembre 2025.pdf](#)

Processus d'agrément « au fil de l'eau » jusqu'à fin
2026

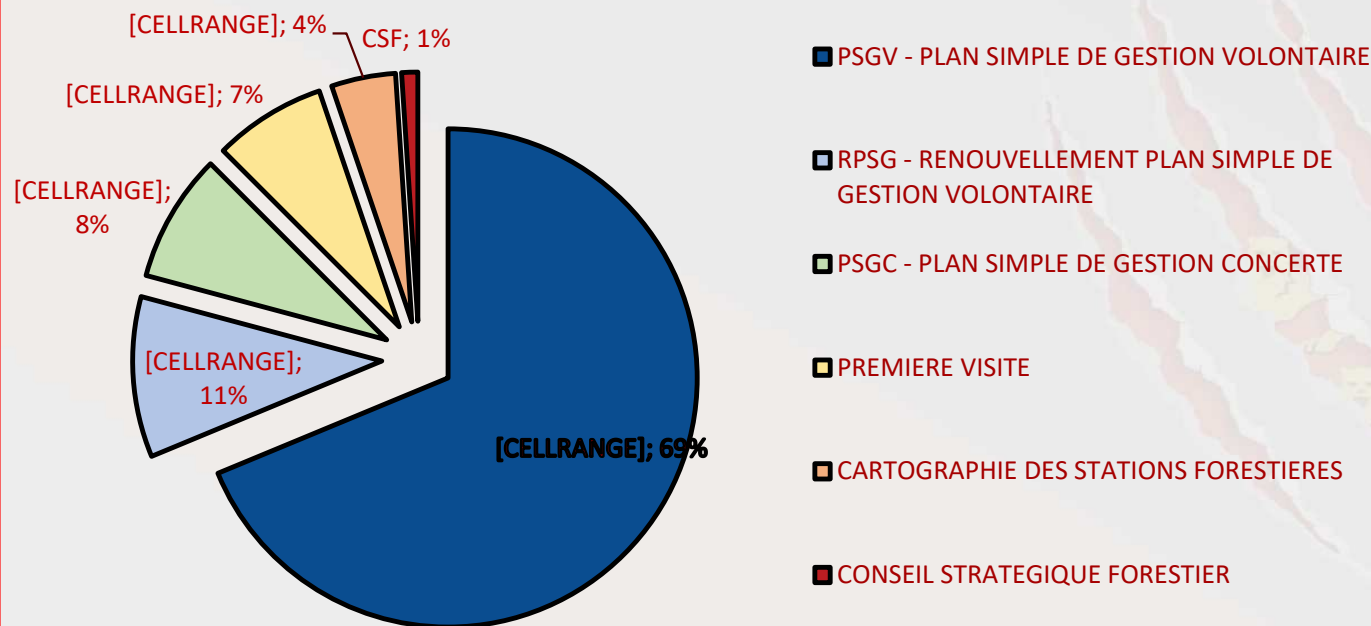
Formulaire à télécharger sur la page internet du site de
la Région : [Normandie Forêt Conseil](#)



Un dispositif en cours de diversification

- **96 conseils déposés**
- **53 444 €** de subventions validées sur le dispositif
- **1.815,07 ha de forêt** soutenus dans le cadre de NFC pour un potentiel de 44.800 ha ciblés
- Majorité de conseil à l'élaboration de document de gestion durable

Répartition par type de prestation



Les prestations à mieux faire connaître

9 types de prestations prévues pour couvrir les besoins de conseil des propriétaires forestiers

- Participation variable de 700 € à 1.500 €, sans plafond de surface pour la plupart
- **5 prestations visant directement le conseil en matière de biodiversité et d'environnement forestier, sans limite de surface ***
Jusqu'à 1.000 € si moins de 100 ha, jusqu'à 1.500 € sinon
- **4 prestations sur des sujets divers**
 - Première visite : 800 € pour les forêts de moins de 20 ha
 - Sécurité et santé des forêts accueillant des publics*, 1.250 €
 - Equilibre sylvo-cynégétique*, 1.250 €
 - Cartographie des cloisonnements, de 1.000 € à 1.500 €

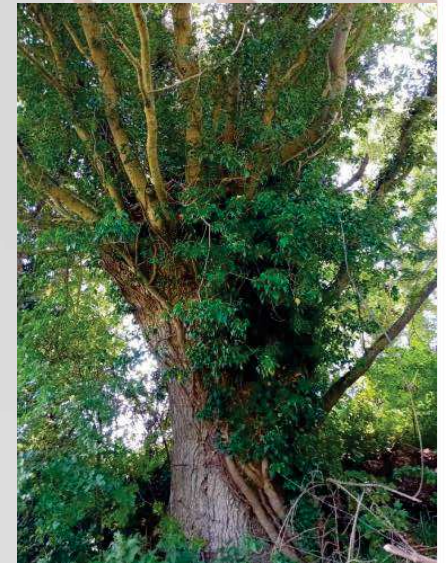
(*) : Financement possible du conseil aux collectivités sous régime forestier



Biodiversité en forêt

TROIS SOUS-PRESTATIONS

- « **Indice de Biodiversité Potentielle (IBP)** » - Outil permettant d'intégrer aisément la biodiversité taxonomique dans la gestion courante. Evaluer la capacité d'accueil d'un peuplement forestier pour les êtres vivants (plantes, oiseaux, insectes...) et identifier les points d'amélioration possibles lors des interventions sylvicoles.
- « **Zones à enjeux** » - Quand IBP pas nécessaire ou pas cohérent sur la propriété. Sur la base des documents existants (DGD, DOCOB, Inventaires, cartographie des stations.) et d'une visite de terrain des zones à enjeux peuvent être identifiées (habitats, arbres gîtes, sols sensibles, îlots de vieillissement/sénescence....).
- « **Approfondissement** » - Zoomer sur quelques diagnostics et préconisations spécifique : cartographie des habitats connexes, relevés phytosociologiques de certaines habitants ciblés, détection des milieux/habitats associés favorables aux insectes...



Gestion durable des sols forestiers

OBJECTIFS

- Améliorer la compréhension du cycle géochimique du sol forestier et en préserver les potentiels trophiques.
- Œuvrer à ne pas exporter la matière organique et les minéraux, au volet nutritif.
- Réaliser un diagnostic de la sensibilité des sols pour éviter une perte de la fertilité mais aussi les sensibilités à l'érosion hydrique, au tassement...
- Favoriser la productivité des peuplements et leur suivi sans bouleversement de l'écosystème.
- Indiquer des éléments de gestion pour limiter les incidences des opérations et coupes sylvicoles sur les sols.

OUTILS/REFERENTIELS TECHNIQUES

Application FOR EVAL (par exemple)



Valorisation de la régénération naturelle d'avenir

OBJECTIFS

- Quantifier la régénération naturelle potentielle et faire des propositions pour la gestion de sa complexité quant aux essences de lumière notamment,
- Eviter les coupes rases de grande dimension,
- Rechercher les secteurs où la régénération naturelle est une solution adaptée pour concilier les enjeux du changement climatique et de la biodiversité, en assurant le couvert continu du sol. Cette régénération peut s'envisager sur une surface allant de la parcelle à la trouée. Il peut être nécessaire de la compléter par enrichissement.

VIGILANCES :

Il s'agira de veiller à la complémentarité avec la méthode de LABEL BAS CARBONE.
Cette méthode ne peut pas s'appliquer partout ; de fait, le conseil peut se terminer sur « cela n'est pas applicable ».

Sécurité et santé des forêts accueillant des publics

OBJECTIFS

- Dresser un bilan sanitaire des arbres situés en bordure d'infrastructures accueillant du public,
- Juger de la dangerosité des arbres, quantifier les risques eu égard à la dégradation de ces derniers, synthétiser l'ensemble des données et préconiser les travaux nécessaires à la sécurisation des sites concernés,
- Limiter les risques de dommages liés à la présence d'arbres dégradés et/ou potentiellement dangereux,
- Regarder à l'échelle de la propriété ou de la parcelle les zones à risque du point de vue de la sécurité des publics (grand public mais aussi intervenants au niveau des chantiers),
- Intégrer les points de secours en forêt, les points de sécurité et de vigilances dans le cas de futurs travaux manuels...



Première visite

- Forêt privée de moins de 20 ha
- Éléments d'observations et réflexion sur la ressource bois, pour la dynamisation de gestion forestières ou plus largement sur les interventions futures
- Tout outil et référentiel pertinent et permettant d'établir les différentes données nécessaires
- Parcours forestier avec le propriétaire
- Participation jusqu'à 800 € du coût HT
- Compte rendu de visite en fin de prestation

Cartographie des cloisonnements

- Forêt privée sous document de gestion durable
- Objectif : Identifier les cloisonnements, prévoir une meilleure localisation
- Outil et référentiels : Logiciel de cartographie / outils de mesure / GPS / boussole
- 1 000 € HT pour les propriétés de moins de 100 ha,
1 500 € HT pour les propriétés de plus de 100 ha ou égal à 100 ha
- Compte-rendu de visite avec rapport et grille d'évaluation de dégâts



Equilibre sylvo-cynégétique

- Forêt privée sous document de gestion durable et forêt des collectivités sous régime forestier
- Objectif : Mettre en valeur, partager et transmettre les pratiques forestières à éviter et celles à développer pour limiter les dégâts de gibiers (notamment chevreuils et cerfs)
- Outil et référentiels : Méthode équilibre Forêt-Gibier (P.BROSSIER & J.PALLU, 2016), Mise en place d'enclos-exclos, valorisation des indicateurs d'état de population de gibier (ICE)
- 1 000 € HT pour les propriétés de moins de 100 ha
1 500 € HT pour les propriétés de plus de 100 ha ou égal à 100 ha
- Compte-rendu de visite avec rapport et grille d'évaluation de dégâts



Comment faire appel au dispositif et comment en faire bénéficier les propriétaires ?



Guide des aides – Filière forêt-bois

Retrouver toutes les aides
régionales et européennes en
faveur de la filière forêt-bois en
ligne :

Filière Forêt-Bois | Région
Normandie

Contact :

Pierre-Florentin Pichard

pierreflorentin.pichard@normandie.fr

Tél : 02 14 47 62 63

Hélène Marlot

helene.marlot@normandie.fr

Tél : 02 79 18 33 83



RÉGION
NORMANDIE

www.normandie.fr



UNION EUROPÉENNE